

## REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING

\* Le bureau d'accueil est ouvert de **9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.**

\* A l'épicerie, vous trouverez des boissons fraîches, et des frites (**mercredi soir, et dimanche midi**)

\* La piscine et la pataugeoire sont ouvertes à partir de **10 h jusqu'à 00h00**. Son accès est gratuit et réservé aux occupants du camping. *Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les règles de sécurité et le règlement intérieur propre à la piscine (affiché à l'entrée de la piscine).* **Pour les visiteurs il faut se présenter à l'accueil et donner une participation de 5 €/ personne pour utiliser les infrastructures du camping. ( Règlement obligatoire par la loi du code des campings )** Les ballons sont interdits ainsi que les sauts.

Ne pas oublier que les shorts sont interdits. (maillot de bain ou boxer exclusivement)

**Surveillance obligatoire d'un adulte.**

Nous nous déchargeons de toute responsabilité.

\* La salle de jeux est ouverte de **10h à 00h00**. Son accès est gratuit. En tenir informé à l'accueil pour l'emprunt de livres et nous demander pour les **jeux de société**.

\* La machine à laver se situe en face des sanitaires (local « LAVERIE ») Les jetons sont au prix de **4,50 €** (avec lessive) et sont à prendre à l'accueil. Un fer à repasser est à votre disposition à l'accueil (gratuit). Une table à repasser se trouve dans l'armoire de la salle de jeux. Un sèche linge est également à votre disposition, **3 €** le jeton.

\* Pour que le séjour de chacun se déroule correctement, radio et téléviseur doivent être réglés à un volume raisonnable. **Eviter le bruit entre 23 h30 et 7 h 30.**

\* Tous les visiteurs doivent se présenter à l'accueil ce qui évitent tout malentendu. *(Pour les visiteurs il faut se présenter impérativement à l'accueil, s'ils souhaitent utiliser une des infrastructures du camping « piscine, salle de jeux, aire de jeux, terrain de pétanque », nous demandons une participation de 5 € par personne )* règlement affiché à l'accueil.

\* **Les animaux sont interdits dans nos locatifs.** Merci de le signaler à vos visiteurs de façon à ce que leur animal ne soit pas obligé de rester dans la voiture.

\* A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse de 10 km/h. Ne pas oublier que les enfants sont imprévisibles et qu'ils restent des enfants.

**Les voitures de vos visiteurs doivent rester sur le parking !!!**

Bien respecter le sens de circulation aussi bien en voiture qu' à vélo.

\* Les barrières sont **fermées de 23 h 30 (pour entrer comme pour sortir) à 7 h 30.**

En cas d'incendie, des extincteurs sont à votre disposition (au niveau des sanitaires et dans les allées) et des RIA. Prévenir immédiatement la personne qui se trouve à l'accueil.

La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau.

\* **L'aire de jeux** est réservée aux enfants de 3 à 8 ans, sous la seule responsabilité des parents (ou autres adultes). Les balançoires sont autorisées jusqu'à 13 ans.

\* **Une sonnette** est à votre disposition **au niveau de l'épicerie pour nous appeler en cas d'absence** et une autre **au niveau de l'accueil** pour nous appeler **en cas d'urgence la nuit**.

#### **Mediation des litiges de la consommation**

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping le logis. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS – Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice – 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS